

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 1-2

Artikel: Interview
Autor: Feldmann, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



J. Feldmann

Interview

▲ Monsieur le Commandant de corps, qui a «inventé» l'exercice «Trident»?

J'en suis «l'inventeur». J'avais l'intention d'élargir à la défense générale le champs des manœuvres, telles qu'elles sont conçues. Je puis ajouter que le travail journalier dans les manœuvres et la réalisation de l'exercice dans son ensemble ont dépassé mes attentes à maints égards. J'ai été surtout impressionné par le niveau élevé de la défense civile dans le canton de Zurich.

▲ On a reproché par-ci par-là aux partenaires civils, principalement à la protection civile, d'avoir été débordés dans l'exercice «Trident». On a prétendu que l'exercice avait été organisé pour tous les participants selon des règles valables pour les militaires. Est-ce vrai?

Absolument pas! Les responsables des scénarios de «Trident» pour les civils étaient des spécialistes issus des rangs de la protection civile. Il s'agissait de la direction civile de l'exercice composée des dirigeants des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

Secondement, le reproche ci-dessus — que j'ai par ailleurs également entendu — provient d'une perception erronée de ce genre d'exercices. A l'évidence, on part de l'hypothèse inexacte selon laquelle un exercice doit forcément réussir, ne doit aboutir dans tous les domaines qu'à des succès. Permettez-moi d'opposer à cette conception des choses une parole du général Haig: «Les manœuvres doivent servir non pas à nous

prouver à quel point nous sommes compétents, mais, au contraire, à nous démontrer à quel point nous devons le devenir.» Parmi les participants à l'exercice aussi bien que parmi les gens de presse, nombreux sont ceux qui n'ont pas compris cette philosophie.

▲ A propos de la presse, qui était très activement présente à l'intérieur comme à l'extérieur de l'exercice «Trident», elle a rendu compte de ce qui s'y passait, fournissant des informations sur les arrières et rapportant des commentaires et des citations. C'est ainsi que le «Blick» du 21 novembre 1986 reprenait une déclaration du commandant de corps Feldmann et titrait: «Le point faible, ce sont les civils.» Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Blick a fait une affirmation parfaitement gratuite, qui était du reste absolument sans rapport avec ce qui a été dit par la suite. Il m'a fallu rectifier immédiatement cette manchette auprès des personnalités qu'elle touchait.

Je me dois de corriger ici également cette affirmation fallacieuse: ce n'est pas le travail exécuté par les civils en soi, mais bien la collaboration entre les militaires et les civils qui constitue un point faible. Pourtant, cette rectification ne doit pas masquer certains constats négatifs dans le secteur civil. En effet, durant l'exercice «Trident» il a fallu observer parfois une volonté insuffisante de s'aider soi-même. A cet égard, je pense à la tendance à faire appel à l'armée comme sauveteur dans toutes les situations. Les difficultés inhérentes aux structures du commandement ont également été mises en évidence. Par ailleurs, il n'a été décrit nulle part clairement qui doit assumer le commandement sur les lieux d'un

vaste sinistre, où se rencontrent diverses organisations. Cette question n'a pas non plus trouvé de réponse par l'expérience ou la tradition. Ces constatations importantes nécessitent impérativement une analyse plus approfondie. Quant à moi, j'estime qu'il faut confier le commandement à celui qui dispose des moyens les plus importants et des instruments de conduite les meilleurs.

▲ ...et naturellement, cela ne devrait-il pas être toujours l'armée, sans exception?

Je ne voudrais pas nécessairement l'affirmer. En effet une formation de protection civile bien instruite, disposant d'effectifs nombreux peut fort bien prétendre à la conduite des opérations face à une petite formation de protection aérienne. En revanche, s'il s'agit d'un bataillon de protection aérienne, disposant d'une infrastructure complète (officiers de renseignements, moyens techniques de liaisons, etc.), face à une formation de protection civile faiblement ou moyennement dotée, alors les instruments de conduite seront entre les mains du commandant de protection aérienne et par conséquent de l'armée.

▲ Et croyez-vous vraiment que les militaires vont accepter sans discussion de se soumettre à la conduite d'un civil?

Oui, car c'est une question d'ordre de grandeur. Je puis fort bien m'imaginer qu'une compagnie de protection aérienne soit subordonnée à une importante formation de protection civile.

▲ Revenons aux deux points faibles que vous avez indiqués dans le domaine de la protection civile, à savoir: le manque de volonté de s'aider soi-même et les problèmes de la conduite. Comment pourrait-on améliorer ces points faibles? Est-il nécessaire de faire d'autres exercices de défense générale ou les civils sont-ils à même d'améliorer la situation de leur propre chef?

L'exercice «Trident» a suscité une foule de suggestions. Si les civils s'efforcent de procéder de l'intérieur à des améliorations et prennent en conséquence les mesures d'organisation et de structure appropriées, ils y arriveront.

Mais je ne voudrais pas laisser entendre qu'il s'agit là d'une conclusion personnelle. En effet, le directeur civil de l'exercice, le conseiller d'Etat saint-gallois Ernst Rüesch, a déjà réclamé «la désignation à titre préventif d'un commandement pour chaque place de sinistre».

▲ Pour le public, la protection civile a laissé apparaître des lacunes non seule-

ment lors de l'exercice «Trident» mais encore à l'occasion des événements de Tchernobyl et de l'accident chimique de Bâle. Quel est votre point de vue à ce sujet?

L'accident de Tchernobyl n'a constitué pour nous qu'une menace dont le niveau était bien en dessous du seuil auquel la protection civile doit impérativement être mise en action. En revanche ce qui m'a ébranlé à cet égard, c'est la manière dont se sont comportés les organes fédéraux chargés de l'information. Leur tâche aurait dû être d'indiquer les implications exactes de cet accident pour la Suisse.

Quant à l'accident chimique de Bâle, mes considérations seraient plutôt que les entreprises concernées en pareil cas devraient développer et mettre sur pied une conception d'autodéfense et une organisation de secours mieux élaborées. Je ne suis absolument pas heureux que l'on ait mis la protection civile sur la sellette à cause de cette affaire. La protection civile reste comme par le passé l'un des divers éléments de la défense générale, laquelle doit être mise sur pied en cas de menace, d'utilisation de la force, de situation de conflit armé, etc. En revanche, la lutte contre les menaces que nous sécrétions nous-mêmes n'entre pas, selon moi, dans le champ d'activités de la défense générale.

▲ Qu'en est-il alors des secours lors d'incendies, lorsqu'une montagne s'écroule et dans d'autres sinistres de ce genre?

Certes, l'aide spontanée – c'est-à-dire l'engagement de l'armée ou des formations de protection civile, sans que l'ordre ne vienne du plus haut niveau – est, bien entendu, courante en maints endroits et fonctionne toujours de fa-

çon organisée. Appliqué aux situations bien réelles créées à Bâle ou à Tchernobyl cependant, ni l'engagement de l'armée, ni celui de la protection civile n'aurait été utile, tout simplement parce que la nature des dommages était toute autre que celle des cas que vous mentionnez.

En revanche, j'estime que l'on doit

maintenir constamment dans un état de préparation à l'engagement tous les organes de secours et de protection, afin d'être en mesure d'intervenir lorsqu'il y a vraiment urgence. Il s'agit là également d'un enseignement fondamental résultant de l'exercice de défense générale «Trident».

ush. ▲

Qui est Josef Feldmann?

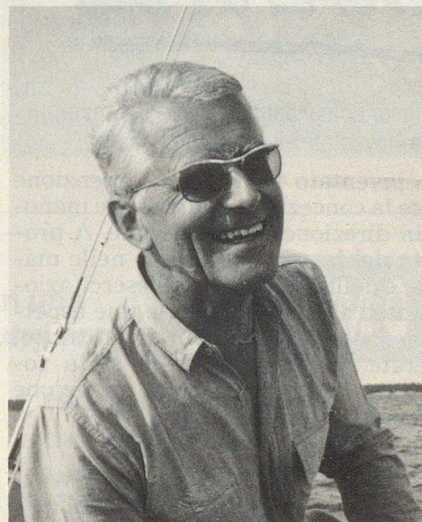
Josef Feldmann est né dans le canton de Glaris. Il a grandi à Frauenfeld TG, où il a enseigné durant douze ans comme professeur d'histoire et de langues, après avoir acquis le titre de docteur en lettres. Depuis 1983, il assume le commandement du Corps d'armée de campagne 4 (CA camp 4). En fait, il voulait devenir chirurgien!

D'un abord calme, réfléchi, quelque peu réservé, Josef Feldmann donne les explications demandées par son interlocuteur en manifestant une curiosité amicale à l'égard de celui-ci qui veut, bien entendu, tout savoir. Son attitude correspond bien aux qualités de sensibilité, de tolérance, de discrétion ou d'humanisme, que lui reconnaissent ses collègues et les gens de presse.

Pourtant, la supériorité et la popularité ne suffisent pas à elles seules pour faire un commandant en chef. Josef Feldmann sait intelligemment mettre le contenu psychologique de sa formation d'historien au service de son intérêt pour une politique moderne de sécurité. Il sait, par-dessus le marché, y intégrer le sens du commandement. Les conférences de presse sur l'exercice «Trident» ont fait ressortir la grande discipline à laquelle doit s'astreindre Josef Feldmann: lors du dernier acte, le commandant du CA camp 4 s'est présenté devant la presse avec le calme enviable d'un homme aussi bien reposé qu'au début de l'exercice, en dépit des trois semaines probablement

astreignantes qui venaient de s'écouler. Josef Feldmann est également chargé de cours à l'Université de Saint-Gall. Cela constitue en quelque sorte une activité annexe à son entraînement de football avec une équipe des anciens de l'université. Avec sa famille, il pratique en outre le tennis et le ski de fond en hiver, ce qui contribue à refaire les forces vives de cet homme très sollicité. L'action du commandant du CA camp 4 s'inscrit dans le contexte de son engagement pour des valeurs hautement humanistes et pour son pays qu'il aime profondément.

ush.



Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Dielsdorf ZH, Gordola TI,
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER